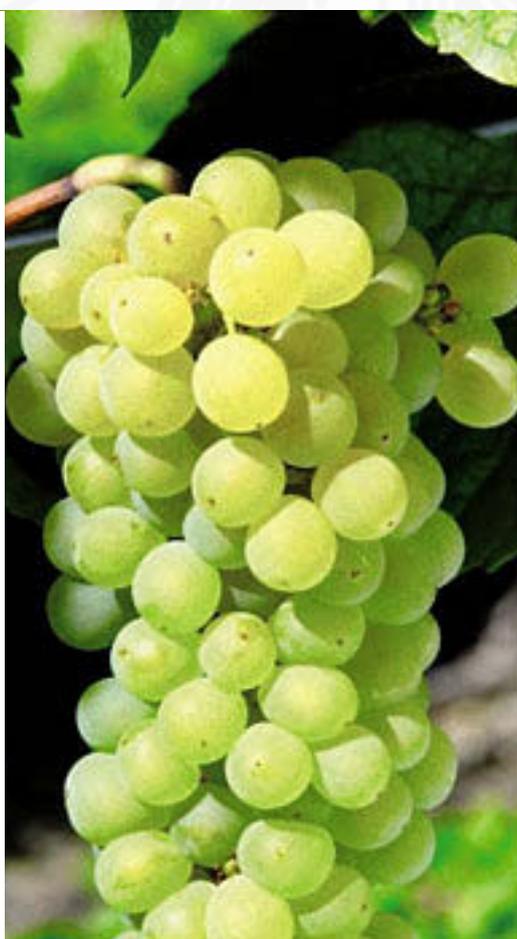


**Rapport annuel
2008**



Sommaire

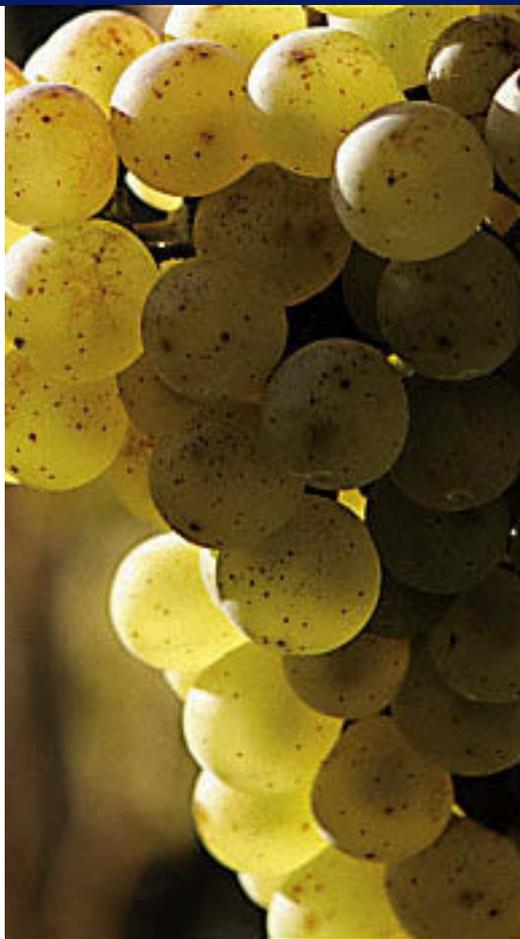
Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

Retraites Populaires en un coup d'œil	4
Utilisation de la plateforme de services	5
Retraites Populaires, une institution plus que jamais d'actualité Jacqueline Maurer-Mayor, Présidente	6
Conséquences de la crise et perspectives à long terme Claude Richard, Directeur général.....	7
Mécénat et Patrimoine	10
Chiffres clés.....	13

Retraites Populaires, mutuelle d'assurances

Nos solutions d'assurance vie favorisent la qualité de vie	16
Nouvel encaissement record pour Retraites Populaires qui renforce sa position sur le marché	18
Politique de placement	19
Produits et charges	26
Répartition du bilan	27
Comptes annuels.....	28
Organe de contrôle	32





Retraites Populaires

Services aux Institutionnels

Retraites Populaires en un coup d'œil

Notre mission: offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance vie et à la prévoyance professionnelle.

Retraites Populaires, institution de droit public ayant la personnalité morale, pratique toutes les formes de l'assurance sur la vie et les combinaisons d'assurances de personnes.

L'activité de Retraites Populaires est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires, ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

L'activité de Retraites Populaires comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Retraites Populaires est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du canton de Vaud.

Retraites Populaires est à même d'assurer la gestion de caisses de pensions ou de compagnies d'assurances.

Gestion paritaire

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeur ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

Réassurance

Retraites Populaires, mutuelle d'assurances, a conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité et du décès.

Expert

Le mandat d'expert technique et d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Stéphane Riesen, expert en caisses de pension, Genève.

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

Organe de contrôle

Le Conseil d'Etat a désigné Ernst & Young SA, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.

Utilisation de la plateforme de services

Retraites Populaires a pour mission d'offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante. Cette plateforme peut être utilisée de façon globale ou en sollicitant uniquement certaines prestations spécifiques.

Organisation		Mandats de gestion institutionnels				
		RP	FV	CPEV	CIP	CPCL
Direction générale	Secrétariat général	●	●	●	●	—
	Audit interne	●	●	●	●	—
	Ressources humaines	●	●	●	●	—
Actuariat et gestion	Actuariat	●	●	●	●	—
	Gestion	●	●	●	●	—
Marketing et conseil	Recherche et développement	●	●	●	●	—
	Conseil en assurance vie	●	●	—	—	—
	Conseil en prévoyance professionnelle	●	—	—	—	—
	Communication	●	●	●	●	—
	Organisation	●	●	●	●	—
Services	Réseau Forces Vives	—	●	—	—	—
	Comptabilité et contrôle de gestion	●	●	●	●	—
	Informatique	●	●	●	●	—
	Juridique et contentieux	●	●	●	●	—
	Production et logistique	●	●	●	●	—
Finances	Titres	●	●	●	●	●
	Autres placements	●	●	●	●	●
	Prêts	●	—	●	●	—
Immobilier	Développement immobilier	●	—	●	●	—
	Direction de patrimoine	●	—	●	●	—
	Patrimoine et gérances	●	—	●	●	—
	Contrôle de gestion et comptabilité	●	—	●	●	—

Le Conseil d'administration 2008

Président-e

Daniel Schmutz, conseiller d'Etat honoraire
(jusqu'au 31 décembre 2008)

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat honoraire
(dès le 1^{er} janvier 2009)

Vice-président

Jean-Robert Yersin, maître au gymnase

Administrateurs

Philippe Dumoulin, conseiller indépendant

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat

Isabelle Moret, avocate, conseillère nationale

Oliver Peters, directeur administratif et financier du CHUV

(dès le 1^{er} janvier 2009)

Francis Randin, ancien chef du SAGEFI

Secrétaire

Olivier Berthoud, directeur-adjoint

La Direction 2008

Direction générale

Claude Richard

Actuariat et gestion

Alain Pahud

Marketing et conseil

Philippe Doffey

Services

Roger Bornand

Finances

Damien Bianchin

Immobilier

José Carlos Molina

Retraites Populaires, une institution plus que jamais d'actualité



L'intensité et la rapidité avec lesquelles les marchés financiers nationaux et internationaux ont été déstabilisés en 2008 ont été impressionnantes. Ce soudain ralentissement nous montre à quel point le système économique s'est fragilisé.

Dans ce contexte particulièrement difficile et incertain, Retraites Populaires a su au cours de l'année écoulée jouer des atouts qu'elle a entre ses mains. Si le message du Directeur général met en exergue nos résultats, qui se comparent favorablement à ceux du marché, mes propos visent à présenter quelques caractéristiques de notre institution plus que jamais d'actualité.

Retraites Populaires s'est toujours concentrée sur le développement de produits simples et facilement compréhensibles par nos assurés. Depuis plus de 100 ans, nos produits de rentes répondent aux attentes de la clientèle vaudoise. Les produits très sophistiqués et peu transparents ne font pas partie de notre palette et nous nous en félicitons. Aujourd'hui les études le confirment, les attentes des consommateurs ont changé et la recherche de sécurité a supplanté les promesses nébuleuses et peu compréhensibles.

Alors que la clientèle donnait souvent, par le passé, sa préférence à des grands groupes financiers actifs internationalement, l'année 2008 a marqué

le retour sur le devant de la scène des entreprises de proximité, de taille humaine et maîtrisable, privilégiant le conseil ainsi que le développement du marché local. Notre institution est totalement en phase avec ces évolutions.

Rappelons également que depuis de nombreuses années, la qualité et l'éthique figurent parmi nos valeurs essentielles. Nous sommes convaincus que ces valeurs sont incontournables suite aux profonds séismes subis par les marchés.

Monsieur Daniel Schmutz, Président de notre Conseil d'administration depuis 10 ans, a terminé son mandat à la fin de l'année 2008. Nous le remercions avec gratitude de sa contribution au développement de notre institution dans la durée et de son attachement aux valeurs que nous défendons. Nous tenons à lui exprimer par ces lignes notre profonde reconnaissance.

Jacqueline Maurer-Mayor
Présidente

Conséquences de la crise et perspectives à long terme



L'année 2008 restera certainement comme l'une des pires années pour notre institution centenaire. La crise financière et économique mondiale a en effet fortement péjoré le résultat des placements. Ainsi, la performance négative réalisée en 2008, soit -9,72%, si elle se compare favorablement par rapport au marché, n'a pas pu être compensée par les réserves financières constituées pendant les bonnes années précédentes. Il en résulte un degré de couverture inférieur à 100%.

Cette situation inconfortable s'explique par des raisons conjoncturelles et non structurelles, et résulte de la prise en considération d'importantes moins-values non réalisées. C'est le paradoxe des normes comptables utilisées, qui imposent la prise en considération des valeurs dites de marché. Or on le voit, ces valeurs sont particulièrement fluctuantes en période de crise, comme de surchauffe d'ailleurs, entraînant des variations de résultat considérables. Cette situation est préoccupante car la nature même de l'activité d'assurance et de prévoyance repose sur une politique de placement à long terme, largement diversifiée et prudente. A cet égard, il importe de relever l'apport de nos placements immobiliers directs et des prêts hypothécaires qui contribuent positivement à la performance, toutefois sans parvenir à contrebalancer l'effet boursier induit par la crise.

Une telle politique répond aux besoins sur une longue durée mais évidemment, elle ne peut éviter tous les écueils du court terme. C'est la raison pour laquelle nous restons confiants, convaincus que la diversification et la prudence de notre allocation

d'actifs permettront de retrouver l'équilibre à moyen terme. Pendant ce laps de temps, la garantie de l'Etat de Vaud apporte la sécurité et la sérénité nécessaires pour conserver le cap tout en prenant toutes les mesures utiles afin de diminuer le risque et augmenter le niveau de sécurité.

Parmi ces mesures, il importe de rappeler l'importance de définir un tarif adéquat pour financer toutes les prestations offertes. Dans ce cadre, la baisse du taux de conversion proposée par le Conseil fédéral est une mesure judicieuse car elle est la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie.

Toute autre solution serait un cadeau fait à une génération de rentiers, cadeau qu'il conviendrait alors de financer par un autre moyen, faute de quoi les générations ultérieures seraient pénalisées.

La crise aura toutefois eu un effet positif pour notre institution. En effet, les encaissements de primes progressent de 9,1% pour atteindre le chiffre record de CHF 499,3 millions. C'est une progression nettement supérieure à celle du marché. Il est certain que nos produits simples et faciles à comprendre ainsi que la qualité du conseil expliquent ce succès.

Il nous semble judicieux d'aborder aussi le thème des règles de loyauté dans la gestion de fortune des institutions de prévoyance qui prennent une importance croissante. Leur respect est d'autant plus primordial que les institutions de prévoyance gèrent le capital de prévoyance des assurés dans le

but de préserver à long terme les prestations de prévoyance. Retraites Populaires a toujours tenu à respecter les règles édictées en matière de loyauté dans la gestion de fortune figurant dans l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), ainsi que celles du Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle auquel elle a adhéré en 1997 déjà. En application de ces règles, Retraites Populaires a pris des mesures concrètes afin d'assurer une gestion loyale de sa fortune. Des «Dispositions applicables en matière de loyauté» ont été adoptées en avril 2005. Ces dispositions s'adressent aussi bien à la Direction qu'aux collaborateurs concernés par la gestion des fonds de prévoyance. Les intérêts des assurés sont ainsi protégés et considérés comme une priorité absolue.

Relevons encore la création de la fondation Profelia, destinée à offrir aux institutions publiques et parapubliques des solutions de prévoyance professionnelle adaptées à leurs besoins particuliers. Nous sommes convaincus que notre connaissance de ce milieu et les compétences développées depuis des décennies sont à même de positionner favorablement Profelia dans un secteur en mouvement.

De plus, à l'instar de la nouvelle réception qui accueillera prochainement l'ensemble de notre clientèle en un point unique, notre institution a réuni sous une seule identité verbale et visuelle ses marques Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances et Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels. Au nom d'origine, Retraites Populaires s'est adjoint comme symbole une feuille, moderne par son allure et en adéquation avec les valeurs qui lui sont chères: protection, sécurité et confiance. Fidèle à sa tradition d'offrir des produits simples et des prestations de qualité, Retraites Populaires entend ainsi mettre en valeur l'ensemble de ses activités en communiquant sous une même et unique marque.

Finalement, nous poursuivons nos efforts de modernisation de notre plateforme informatique avec l'appui d'un partenaire externe d'expérience, la société ELCA. Nous avons ainsi, après la mise en production d'une nouvelle application pour la

prévoyance professionnelle des clients de Retraites Populaires, mis en œuvre avec succès celle concernant la Caisse intercommunale de pensions. En outre, de nombreux projets sont conduits pour nous adapter tant aux besoins de plus en plus importants de notre clientèle qu'aux exigences nouvelles issues de la législation et du contrôle. Ainsi, nous offrons à nos partenaires et clients une plateforme efficiente avec une tarification compétitive grâce aux importantes synergies développées.

Enfin, sur un plan plus général, relevons les efforts importants déployés pour défendre le système de financement mixte des institutions de prévoyance publiques. En effet, un tel financement combinant la capitalisation et la répartition est parfaitement adéquat pour des collectivités publiques bénéficiant de la garantie publique et, par définition, pérennes. En effet, vouloir imposer la capitalisation intégrale est inutile et a pour conséquence de bloquer d'importants capitaux à des fins de prévoyance plutôt que de favoriser des investissements utiles à la collectivité dans son ensemble. De plus, la crise actuelle a démontré que la pure capitalisation n'assurait pas, comme d'ailleurs le système mixte, une couverture intégrale en tout temps de l'ensemble des prestations. Gageons que nos parlementaires sauront prendre en considération ces arguments et valider le système proposé par la commission d'experts qui offre toutes les garanties nécessaires pour un système financièrement équilibré.

En conclusion, attentifs à l'évolution des marchés, mais conscients de la nécessité de garder une vision à long terme, nous restons convaincus de la capacité, d'une part, de notre économie de surmonter la crise et, d'autre part, de notre institution de reconstituer l'entier des réserves nécessaires, permettant d'assumer ainsi pleinement nos obligations à l'égard de nos assurés et de nos pensionnés.

Claude Richard
Directeur général



Mécénat et Patrimoine

Le canton de Vaud recèle de trésors culturels qui font partie de notre décor quotidien dont on oublie parfois l'importance, tant leur présence paraît naturelle, presque innée. Vignobles, réserves naturelles ainsi qu'une multitude de monuments historiques, chapelles, fontaines et statues marquent le paysage des communes et des campagnes de notre région. C'est une réelle chance de pouvoir côtoyer des joyaux centenaires qui font l'identité d'une région et qui rythment nos vies.

Mais si les perles de notre patrimoine sont belles, elles ne sont pas éternelles. Ces témoignages du passé méritent d'être maintenus en état, ce qui demande autant de savoir-faire que de soutien financier. Car comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry: «Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants!»

Sensible à cette cause, Retraites Populaires a ainsi décidé de lancer, à l'occasion de son centenaire en 2007, le Prix du Patrimoine vaudois, qui célèbre de manière durable notre patrimoine, et a mis l'accent, pour sa première édition en 2008, sur la valorisation du chasselas, joyau de notre culture vaudoise. Plusieurs fois centenaire, le chasselas est le cépage blanc le plus cultivé en Suisse. Originaire à 99 % du bassin lémanique, la plus grande partie y est produite dans le canton de Vaud. Bien connu du public, son vin est apprécié pour ses vertus humaines et sociales, remplissant depuis des siècles



caveaux et carnotzets, élevant ainsi l'apéritif au rang de monument culturel. Les fêtes populaires qui l'entourent, comme les festivités des fêtes des vendanges ou la Fête des vigneron, ne font qu'amplifier ce phénomène, rappelant que le chasselas est bel et bien le fruit de Bacchus, fruit de la rencontre et du plaisir. Mais au-delà de son succès populaire indéniable, le chasselas a aussi acquis ses lettres de noblesse sur le marché international. Or, pour séduire de tels marchés, les vigneron vaudois producteurs de chasselas ont bien compris qu'ils doivent le faire évoluer vers de nouveaux horizons afin de rivaliser avec les vins dits gastronomiques.

Le chasselas a modelé notre paysage (désormais protégé par l'UNESCO), notre littérature (immortalisée par Ramuz) et notre façon de boire (célébrée par Gilles). Il est et restera sans conteste un monument de notre patrimoine.

Premier lauréat du Prix du Patrimoine vaudois

Retraites Populaires a lancé un concours dont l'objectif était de soutenir un projet novateur, pérenne et accessible au grand public, mettant en valeur le patrimoine vaudois. Parmi de nombreux projets, celui du Conservatoire du Chasselas de Louis-Philippe Bovard a remporté le Prix du Patrimoine vaudois 2008. Propriétaire encaveur du domaine Louis Bovard à Cully, Louis-Philippe Bovard a eu l'idée de réaliser un Conservatoire du chasselas dont l'objectif est d'offrir une plate-forme de recherche afin d'inventorier les différentes variétés du cépage et d'en sauvegarder le patrimoine génétique. Il souhaite également contribuer à valoriser et à vulgariser les travaux et recherches des stations fédérales et cantonales, et leur offre une véritable vitrine, afin de les exploiter à des fins professionnelles, promotionnelles et touristiques. Cette réalisation débutera dans le courant de l'année 2009 par le greffage des ceps sur la commune de Rivaz, et elle sera inaugurée et accessible au public en 2010.

Louis-Philippe Bovard recevant le Prix du Patrimoine vaudois des mains de Claude Richard, Directeur général.



Événement inaugural

C'est dans le magnifique cadre du Château d'Aigle que se sont déroulés, le 6 novembre 2008, la remise du Prix du Patrimoine vaudois 2008 et le lancement de la Collection Patrimoine vaudois – Retraites Populaires. Quelque 230 invités ont participé à cet événement. Des ateliers sur le thème du chasselas furent organisés; on citera entre autres un exposé sur le chasselas et une dégustation, la présentation du projet du lauréat Louis-Philippe Bovard, une présentation du livre par son auteur, Claude Quartier, et une exposition des photos illustrant, en présence du photographe, Pierre-Michel Delessert. Une conférence de presse fut l'occasion de découvrir le livre, suivie par la remise du prix au lauréat. Ce bel événement a permis d'honorer de manière festive le chasselas, fidèle ami des Vaudois.

De gauche à droite:
Oscar Ribes, concepteur;
Pierre-Marcel Favre, Editions Favre;
Claude Richard, Directeur général;
Louis-Philippe Bovard, lauréat;
Claude Quartier, auteur.



Louis-Philippe Bovard.

Daniel Schmutz, Président.



Collection Patrimoine vaudois – Retraites Populaires

Parallèlement et afin de pérenniser son soutien, Retraites Populaires a créé, en collaboration avec les Editions Favre, une collection de livres intitulée « Collection Patrimoine vaudois ». La première édition se consacre en toute logique au chasselas. L'album restitue l'importance du chasselas dans la vie du canton de Vaud, hier et aujourd'hui: comment la vigne fait vivre des familles de vignerons de génération en génération qui, à leur tour, marquent de leur empreinte la transformation du chasselas, rivalisant d'innovations pour faire évoluer le vin avec son temps et lui donner toutes ses chances pour l'exportation. Ce beau livre, agrémenté de magnifiques photographies dont certaines illustrent le présent rapport, se destine à tous, aux passionnés de vins ou de viticulture comme aux amateurs. Il valide le statut du chasselas en tant que patrimoine vaudois pour les générations futures.



Chiffres clés

Retraites Populaires, Services aux Institutionnels
Fonds en gestion: CHF 13,176 milliards

Effectif du personnel (y compris temporaire): 307
Effectif des apprentis: 16

Activité assureur vie Vaud

Retraites Populaires, mutuelle d'assurances
Encaissement de primes: CHF 499,3 millions
Total du bilan: CHF 3,749 milliards

Mandats de gestion

Mandats publics

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Total du bilan: CHF 6,715 milliards
- Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Total du bilan: CHF 1,854 milliard
- Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)
Montant du mandat de gestion de placements: CHF 0,420 milliard

Mandat privé

- Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie
Encaissement de primes: CHF 113,9 millions
Total du bilan: CHF 438,3 millions

Performance brute des placements

Retraites Populaires

- 2008: -10,58%
- 2007: 3,85%
- 2006: 6,48%

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

- 2008: -12,82%
- 2007: 3,45%
- 2006: 7,00%

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

- 2008: -12,64%
- 2007: 3,76%
- 2006: 7,21%

Ces performances sont calculées et attestées par un consultant externe.
Une fiduciaire contrôle la méthode de calcul.





Retraites Populaires

mutuelle d'assurances

Nos solutions d'assurance vie favorisent la qualité de vie

Retraites Populaires propose des produits d'assurance vie qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme et selon ses besoins.

2^e pilier

(Caisses de retraite ou prévoyance professionnelle)

Pour les entreprises, Retraites Populaires propose trois palettes de plans de prévoyance modélisés, sous l'appellation « RP Entreprise » :

- La palette « Standard »

Des plans qui répondent uniquement aux exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP, avec la possibilité d'augmenter les taux épargne de 1 %.

- La palette « Classique »

Des plans qui offrent une prévoyance améliorée épargne et/ou risques ainsi que l'option de définir les prestations risques en pourcentage du salaire assuré.

- La palette « Optima »

Des plans qui offrent une prévoyance de haut niveau et différentes options permettant de personnaliser l'organisation de la prévoyance de l'entreprise.

Les spécialistes de Retraites Populaires conseillent et proposent également des solutions de prévoyance sur mesure, ainsi que des solutions complémentaires pour les cadres.

Pour les particuliers, Retraites Populaires offre les produits :

- **RP Arc-en-Ciel** : le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement. Ce produit très attractif offre actuellement un taux d'intérêt identique au taux LPP.

- **RP Abri** : la solution pour celui qui consacre une part de son 2^e pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

3^e pilier

(Épargne individuelle constituée sous forme d'assurance ou de prévoyance individuelle)

Retraites Populaires propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

Assurances de rentes

- RP Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

- RP Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et Retraites Populaires détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, au rythme d'une périodicité qu'il aura choisie.

L'exclusivité Retraites Populaires : l'assurance de rentes dans sa variante « exclusive » garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.

Assurances vie (ou assurances de capitaux)

- **RP Duo** (assurance vie mixte, décès et épargne)
Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, RP Duo apporte la sérénité que procure l’alliance de l’épargne et de la prévoyance.

- **RP Refuge** (assurance vie au décès)
Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, RP Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C’est la certitude qu’en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.

- **RP Epargne** (assurance en cas de vie)
Financé par des versements périodiques, RP Epargne permet à chacun d’épargner à un taux d’intérêt nettement supérieur aux comptes d’épargne bancaires.

- **RP Fonds de placement**
(assurance liée à des fonds de placement)
Prendre des risques et choisir soi-même l’allocation de son épargne parmi les fonds de placement proposés par Retraites Populaires. Dans ce cas, l’évolution des fonds de placement fait varier à la hausse ou à la baisse le montant de l’épargne.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.



	2° pilier	3° pilier
Prévoir	RP Entreprise RP Abri	RP Refuge RP Rente différée
Epargner		RP Duo primes périodiques RP Epargne RP Fonds de placement
Investir	RP Arc-en-Ciel	RP Rente immédiate RP Duo prime unique RP Fonds de placement

Nouvel encaissement record pour Retraites Populaires qui renforce sa position sur le marché

Retraites Populaires a réalisé en 2008 un encaissement de primes total de CHF 499,3 millions, établissant un nouveau record historique.

Sur dix exercices, soit de 1999 à 2008, l'encaissement de primes a été multiplié par deux, ce qui est remarquable dans un marché très mature dont le volume est resté stable sur la même période.

Pour l'exercice 2008, les assureurs privés affichent un encaissement de primes en progression de 2,3%, selon les premières estimations de l'ASA (Association Suisse d'Assurances). Dans ce contexte, Retraites Populaires renforce son 3^e rang sur le marché vaudois, derrière Swiss Life et AXA Winterthur, avec plus de 16% de part de marché.

Evolution de l'encaissement de primes 2007-2008	Retraites Populaires	Marché suisse*
Encaissement de primes	+ 15,0%	+ 2,3%

* Source: Association Suisse d'Assurances (ASA)

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de l'encaissement normal pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle de Retraites Populaires, hors contrats de coassurance et réassurance. En tenant compte de ces éléments, la croissance de l'encaissement de primes est de 9,1%.

Ces bons résultats sont à mettre sur le compte de trois éléments. Tout d'abord, la crise financière a poussé la clientèle à retourner vers les produits d'assurance privilégiant la sécurité par rapport aux produits bancaires. Ensuite, le positionnement de Retraites Populaires, mettant en avant la mutualité et la sécurité, a été particulièrement porteur dans ce contexte. Finalement, la stratégie commerciale de RP basée sur la proximité et le conseil est toujours très bien perçue par la clientèle.

Prévoyance professionnelle: progression pour RP Entreprise et pour les polices de libre passage RP Arc-en-Ciel

L'exercice 2008 est positif dans le domaine de la prévoyance professionnelle avec une augmentation de l'encaissement de 10,3%, supérieur au marché (+ 2,8% selon l'ASA).

Après une année 2007 difficile, le produit «RP Entreprise» retrouve la croissance en 2008 avec la conclusion d'importants nouveaux contrats. Ce résultat est d'autant plus favorable que le marché de la prévoyance professionnelle est toujours extrêmement concurrentiel avec des compagnies d'assurance très actives et des fondations collectives indépendantes de plus en plus présentes.

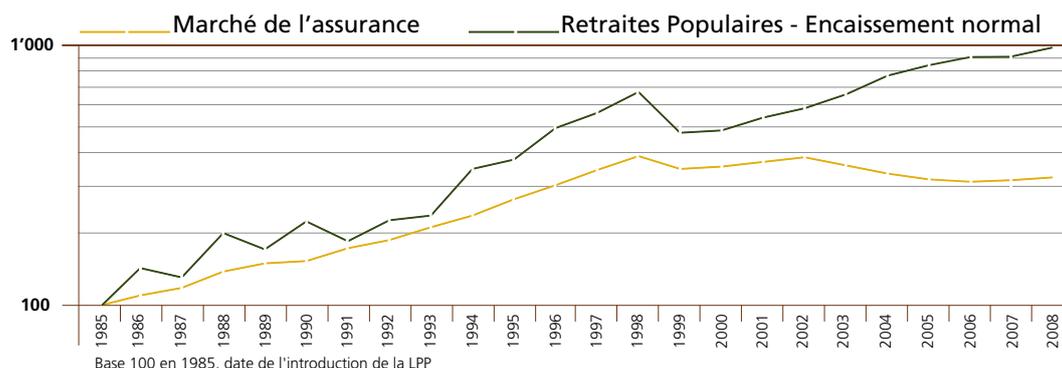
Les polices de libre passage RP Arc-en-Ciel réalisent, quant à elles, un nouvel exercice record avec CHF 214 millions d'encaissement, ce qui représente 43% de l'encaissement total, pourcentage identique à celui de l'année précédente.

Prévoyance individuelle: encaissement exceptionnel des assurances de rentes et reprise de la croissance des assurances de capitaux

Après une année 2007 en net repli, 2008 enregistre une forte progression de l'encaissement de primes (+ 28,8%) dans la prévoyance individuelle pour atteindre le niveau le plus élevé jamais atteint par Retraites Populaires.

Ce résultat remarquable permet à Retraites Populaires de consolider sa position de leader des assurances de rentes avec environ 52% du marché vaudois en 2008 (45% en 2007).

Evolution de l'encaissement de primes



Politique de placement éléments de mise en perspective

Le Conseil d'administration de Retraites Populaires détermine une allocation stratégique des actifs à 10 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la Direction générale avec le concours d'un Comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

En outre, le Conseil d'administration fixe annuellement l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs. Cette répartition est basée sur les conclusions de l'analyse performances – risques et de la congruence entre les actifs et les passifs.

La Direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactique et stratégique. De plus, un règlement de placement formalise les compétences et les principales tâches liées à la gestion des actifs.

Sur le plan de la performance globale des actifs placés, celle-ci demeure conforme au marché et reste bonne en comparaison d'autres institutions de prévoyance.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été poursuivis en 2008. En tenant compte d'une très bonne disponibilité des liquidités, la rentabilité réalisée est conforme aux attentes.

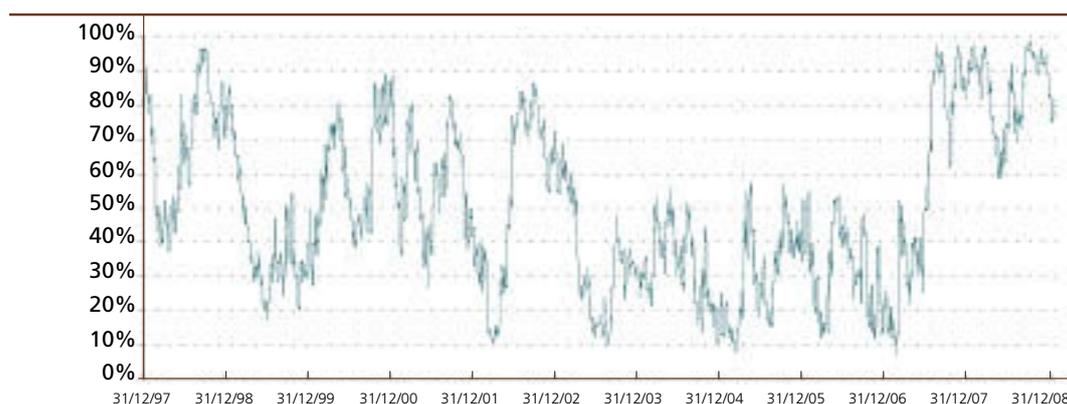
Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

La crise financière et le fort ralentissement de l'économie mondiale ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés financiers. La perspective de plus en plus imminente d'une récession a incité la BNS à baisser de manière très importante et à trois reprises les taux directeurs sur le 4^e trimestre, portant sa cible de 2,75% à 0,50%. Le fait marquant pour l'année 2008 restera la crise de liquidités sur les marchés obligataires et un élargissement majeur sur les primes de risque des débiteurs non étatiques.

Le graphique ci-après illustre la forte détérioration des primes de risque. Il montre que les agents économiques craignent énormément d'investir dans des débiteurs non étatiques.

Indice de perception du risque



Dans ce contexte, le portefeuille a subi une baisse de valeur sur les emprunts non étatiques. Il n'a pas bénéficié de la bonne tenue des emprunts à long terme car la politique est très prudente en matière d'échéances.

La politique actuelle sera maintenue en 2009, à savoir une augmentation des emprunts d'entreprises et de la part dédiée au développement durable (4,18% du portefeuille au 31.12.2008).

Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 25 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

Après un premier semestre 2008 marqué par une hausse des taux d'intérêt sur les principaux marchés obligataires provoquée par des craintes inflationnistes, la seconde partie de l'année a vécu une importante baisse des taux due à la forte aggravation de la crise financière. La baisse historique des rendements sur les emprunts gouvernementaux (en particulier américains) ainsi que des primes de risque extrêmement élevées pour tous les emprunts non gouvernementaux reflètent la « fuite vers la qualité et la liquidité » des investisseurs. A noter que la Fed (banque centrale des Etats-Unis) a continué d'abaisser agressivement

ses taux pour les ramener dans une fourchette comprise entre 0% et 0,25% (baisse annuelle de 4%).

En ce qui concerne les principales devises, toutes, sauf le yen, ont subi une dépréciation plus ou moins forte contre le franc suisse. Ainsi, le dollar américain a baissé de 6% tandis que la livre sterling s'est effondrée de 31%. L'euro, principale monnaie du portefeuille, a reculé de 10%. Le yen, par contre, s'est apprécié de 16%.

Dans cet environnement très volatil, avec des primes de risque extrêmement élevées et une dépréciation de l'euro et du dollar américain contre le franc suisse, le portefeuille a connu une performance négative sur l'année 2008.

Le tableau ci-dessous illustre la forte baisse des taux et des devises contre le franc suisse sur l'année 2008.

Durant l'année 2009, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour la part dédiée au développement durable représente 1,61% de ce portefeuille.

		Données au		Variations (en%)
		31.12.2008	31.12.2007	sur l'année
Taux d'intérêt à 3 mois (court terme) en %	Suisse	0.66	2.76	-76.00
	Euro	2.89	4.68	-38.26
	Anglais	2.77	5.99	-53.79
	Américain	1.43	4.70	-69.70
	Japonais	0.83	0.90	-6.98
Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %	Suisse	2.10	3.05	-31.27
	Euro	2.95	4.33	-31.86
	Anglais	3.02	4.51	-33.01
	Américain	2.21	4.02	-45.01
	Japonais	1.17	1.51	-22.25
Marché des devises contre CHF	EUR	1.48	1.65	-10.54
	GBP	1.53	2.25	-31.99
	USD	1.06	1.13	-6.10
	JPY	1.17	1.01	15.77

Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses non cotées et des placements collectifs.

L'année 2008 a débuté dans la tourmente de la crise des crédits hypothécaires aux Etats-Unis. En effet, les marchés boursiers ont évolué de manière très négative durant cette année, poursuivant ainsi la baisse commencée au mois de novembre 2007. L'environnement économique, impacté par cette crise des crédits, a fortement affecté la confiance des investisseurs. Les résultats des sociétés, accompagnés dans certains cas d'annonces d'amortissements ou de pertes réalisées importantes (surtout sur les valeurs financières), ont continué à alimenter la crainte des investisseurs.

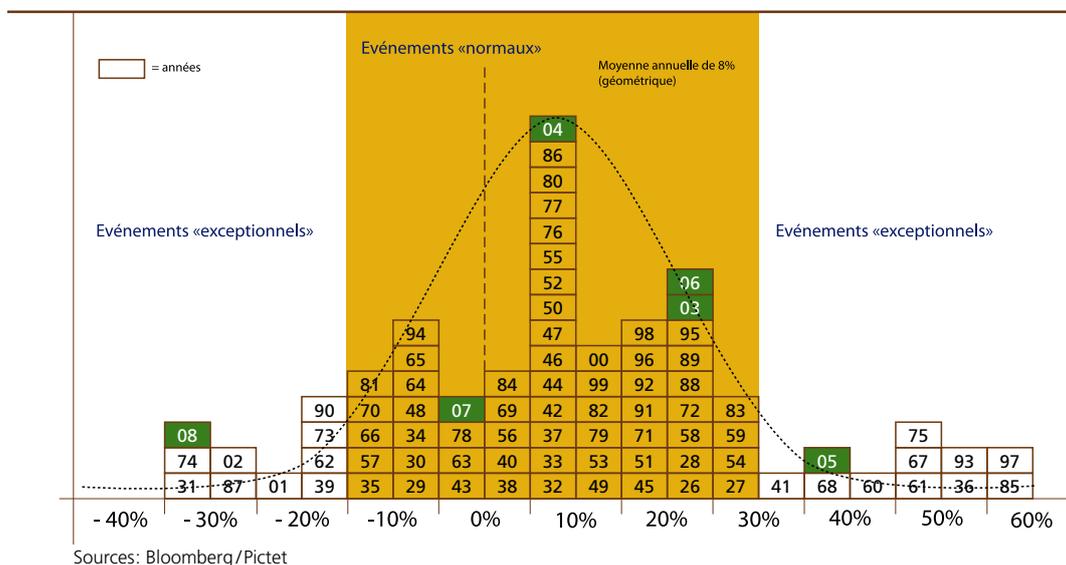
Durant cette année 2008, les titres des grandes valeurs (blue chips) ont reculé de manière moins importante que les valeurs de petites et moyennes capitalisations. En effet, l'indice des grandes valeurs (indice SMI) a reculé de 33% contre 41% pour les autres titres composant le marché suisse (indice SPI Extra).

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 2008 se situe dans les plus mauvaises années depuis 1926.

La bonne diversification des styles de gestion a permis une performance légèrement meilleure que les indices de référence.

En 2009, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour, la part dédiée au développement durable représente 12,60% de ce portefeuille.

Performances annuelles du marché suisse des actions de 1926 à 2008



Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille est composé de 36 placements collectifs confiés à 14 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est réalisée.

Ce que l'on appelait fin 2007 la crise immobilière aux Etats-Unis est devenu en 2008 la pire crise financière depuis celles des années trente.

Ceci est illustré dans le graphique ci-dessous. On peut toutefois constater que les reprises sont très fortes.

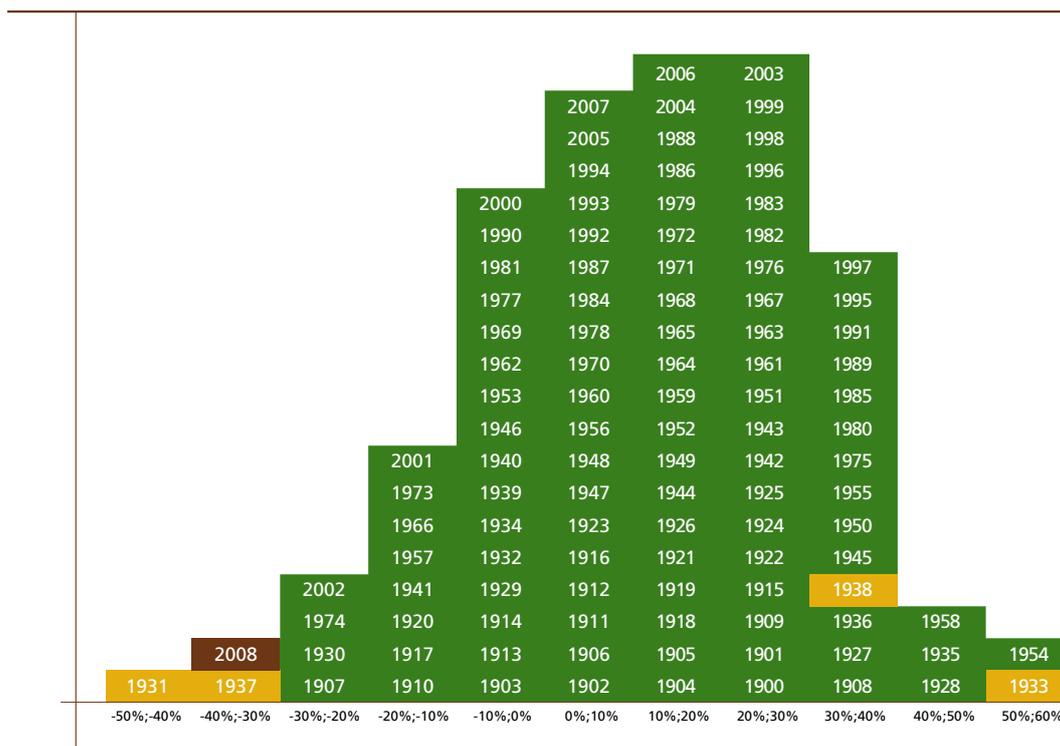
En 2008, les performances des principales régions du portefeuille des actions étrangères ont toutes été fortement négatives. A noter que si le marché japonais a bien résisté à cette crise financière, il a

surtout bénéficié d'un raffermissement important de sa monnaie contre le franc suisse. Quant aux pays émergents, ils ont su tirer leur épingle du jeu pendant la première partie de l'année. Toutefois, quand la crainte s'est généralisée, notamment suite à la faillite de Lehman Brothers, ce sont eux qui ont été les plus touchés.

La bonne diversification des styles de gestion a permis d'enregistrer une performance légèrement supérieure aux indices de référence.

En 2009, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour, la part dédiée au développement durable représente 3,34% de ce portefeuille.

Performances annuelles du marché américain de 1900 à 2008



Source: Value Square Asset Management, Yale University

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires gérés en direct et les crédits de construction.

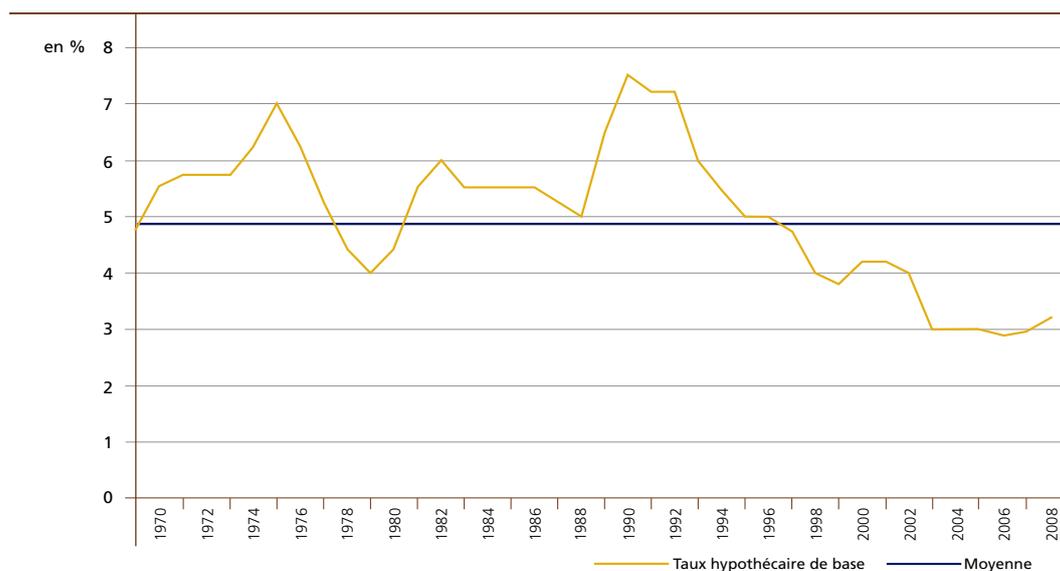
Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Par sa diversification dans les crédits de construction, la performance est meilleure que celle du marché.

Le portefeuille de Retraites Populaires ne connaît pas de problème important lié au risque. La politique

prudente de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et des frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité.

En 2009, des démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement seront reconduites, dont principalement notre participation pour la quatrième année consécutive au salon Habitat & Jardin.

Evolution des taux hypothécaires de 1970 à 2008



Immobilier suisse

Ce poste comprend notamment les investissements en immobilier direct. Au 31 décembre 2008, Retraites Populaires était propriétaire de 139 immeubles et/ou groupes d'immeubles, à savoir 257 adresses postales, ce qui représente 2'899 appartements, 3'438 places de stationnement et 38'556 m² de surfaces commerciales.

En 2008, l'ensemble des placements immobiliers a réalisé une performance brute de 7,61%. En matière de développement, peuvent être relevés: l'acquisition des deux premiers immeubles rési-

dentiels de l'institution dans le canton de Fribourg sis Ferme 1-3 et 5-7 à Estavayer-le-Lac, ainsi que l'achat de l'immeuble Gare 3-13 à St-Prex. Doivent également être considérés: la mise en valeur de la première étape du complexe «Ilot du Centre» à Blonay comprenant au total 54 logements et de nombreuses surfaces commerciales et administratives (dont la Maison de Commune), le démarrage de la construction «Les Ramiers» à Chavannes-près-Renens pour 121 logements et la poursuite de la réalisation de l'immeuble Forêt 21 à Ecublens.

En matière de placements immobiliers suisses, l'année 2008 peut être qualifiée d'année de transition en ce qui concerne le patrimoine de l'institution. En effet, l'exercice précédent avait été marqué par la vente de plusieurs immeubles présentant des caractéristiques particulières dans un contexte économique très favorable. Au vu de la dégradation dudit contexte, ces ventes auraient été bien plus difficiles, voire impossibles aux mêmes conditions dans le courant de l'année 2008. En outre, les objets vendus font partie de la catégorie d'immeubles qui sera la plus sensible au ralentissement de l'économie en général.

Il est relevé que malgré les ventes intervenues l'année précédente, le volume des loyers encaissés aura tôt fait de rattraper sa valeur antérieure.

La baisse conjoncturelle qui se profile pour 2009 laisse augurer de nouvelles difficultés pour les ménages à faire face à la dépense que constitue le loyer de leur logement et, de fait, influencera vraisemblablement la demande. Cette situation constituera pour chaque propriétaire un véritable défi, tant en termes d'adéquation de l'offre que de capacité à proposer des solutions à moyen et à long terme.

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

ont dû ensuite faire face à un environnement particulièrement difficile.

L'année 2008 a été très difficile pour les placements alternatifs; en effet, il faut remonter à 1998 pour trouver des performances aussi négatives.

Conformément à l'ensemble du marché des placements alternatifs, la performance moyenne du portefeuille est en nette diminution, entraînant une augmentation de la volatilité malgré une bonne diversification.

La crise systémique bloquant peu à peu l'ensemble du système financier a affecté de manière très négative la plupart des gérants alternatifs. Ceux-ci sont parvenus néanmoins à limiter les contre-performances durant le premier semestre, mais

Une révision de la stratégie est en cours pour 2009.

Année	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31 juillet)	0.85%	N/A*	N/A*
2003	10.18%	N/A*	N/A*
2004	4.42%	6.36%	2.65%
2005	3.85%	5.58%	3.16%
2006	6.70%	5.87%	3.39%
2007	6.17%	5.93%	3.63%
2008	-21.89%	1.00%	5.67%

*N/A = non applicable

Placements privés

Dans cette rubrique figurent les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés.

La crise financière a fini par impacter l'économie réelle, en particulier lors du dernier trimestre, entraînant souvent une baisse de valeur des sociétés. Le marché des placements privés est assez sensible à la conjoncture.

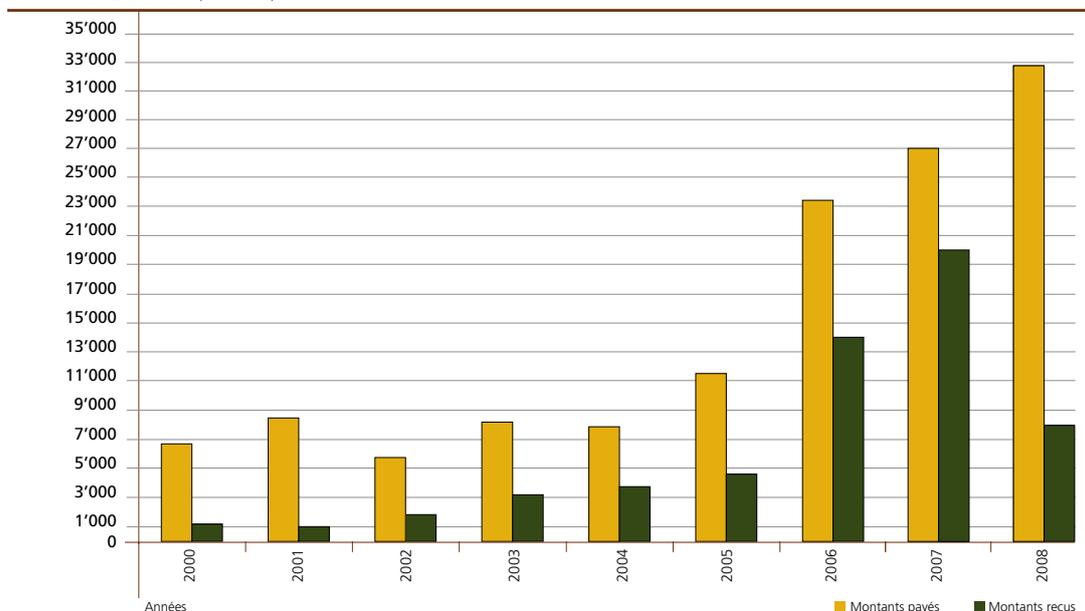
Pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. Ce haut degré de sélectivité s'est traduit cette année par un taux d'acceptation inférieur à 10% de l'ensemble des dossiers reçus.

Le graphique ci-dessous démontre que l'évolution croissante des montants reçus jusqu'en 2007 est en nette diminution.

Après des années 2005 à 2007 très bonnes, 2008 et 2009 seront certainement des périodes de «vaches maigres». En revanche, nos gestionnaires pourront certainement investir à des conditions très intéressantes.

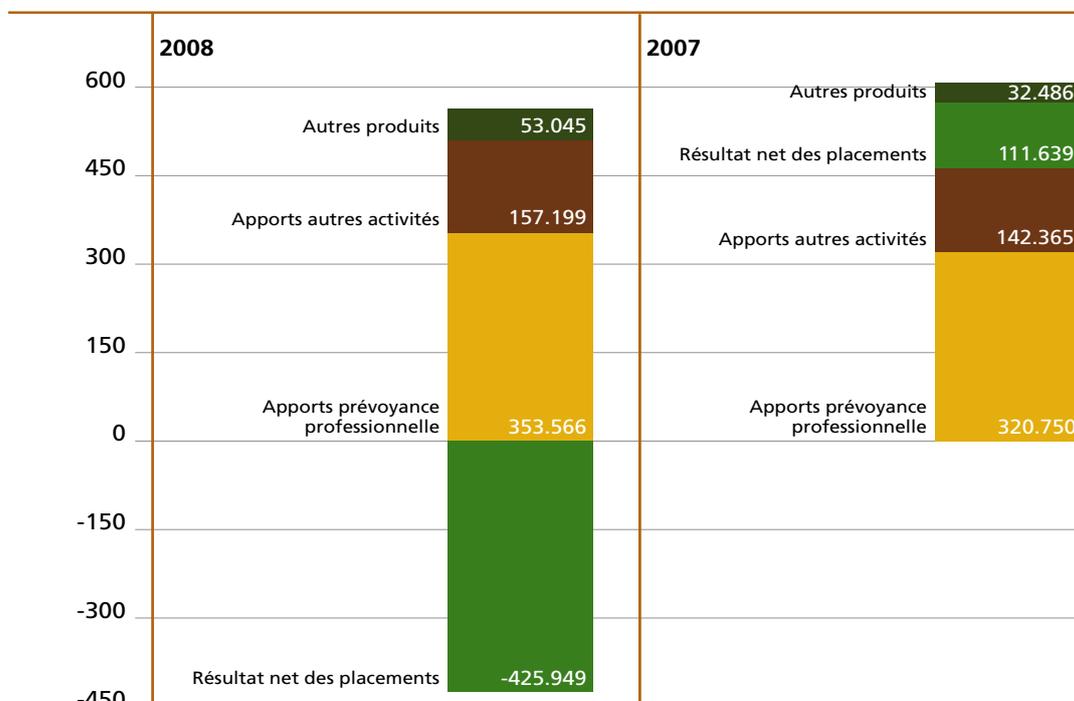
Evolution des montants payés et reçus

Montants en CHF (en milliers)

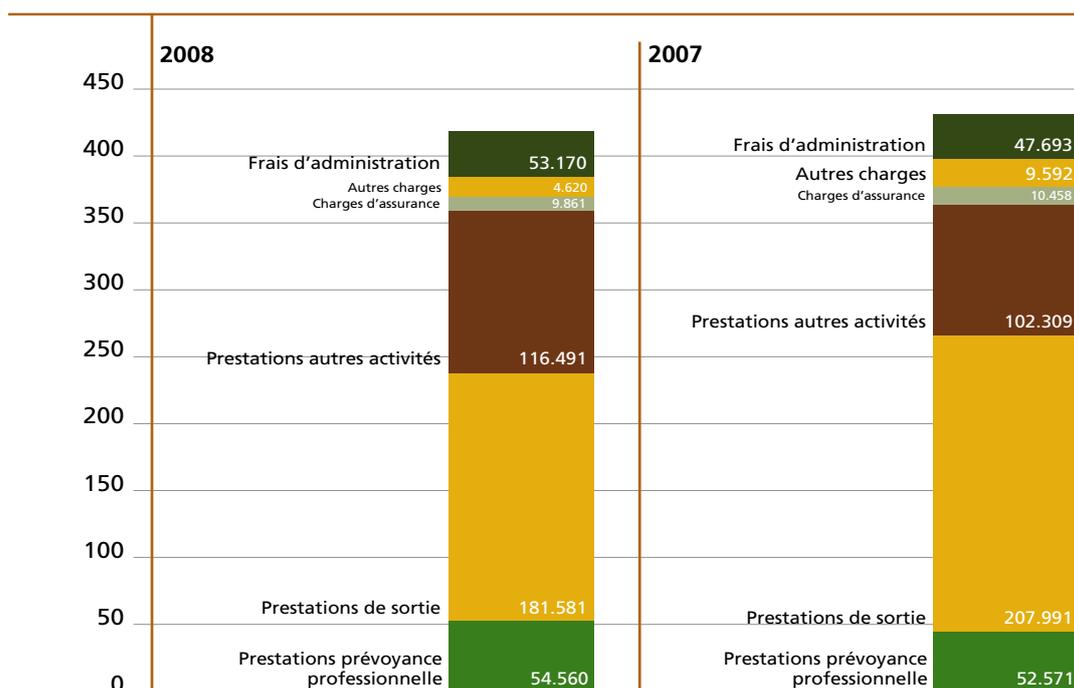


Produits et charges

Produits
en millions de CHF

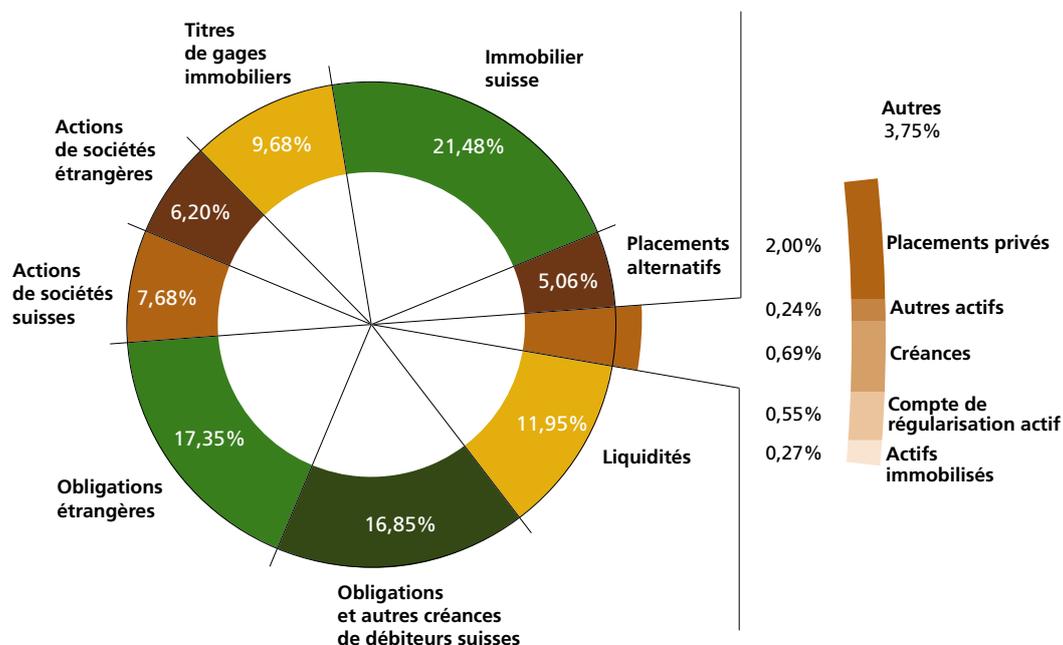


Charges
en millions de CHF

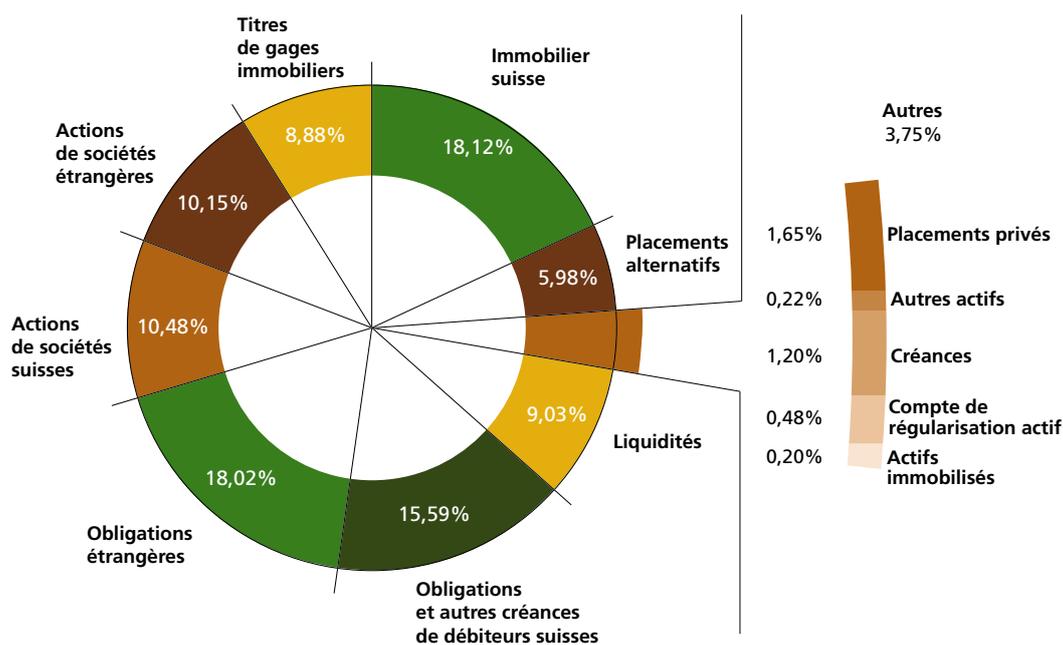


Répartition du bilan

2008



2007



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre (en CHF)

	2008	2007
Actif		
Placements	3 691 990 907.26	4 007 077 000.10
Liquidités	447 942 181.78	368 748 725.39
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	631 705 711.94	636 652 272.35
Obligations étrangères	650 257 615.80	736 081 449.18
Actions de sociétés suisses	287 917 098.20	428 120 395.63
Actions de sociétés étrangères	232 345 379.77	414 525 836.55
Titres de gages immobiliers	363 022 697.05	362 554 055.40
Immobilier suisse	805 231 552.34	739 858 901.52
Placements alternatifs	189 515 971.69	244 203 859.48
Placements privés	75 136 881.45	67 202 004.60
Autres actifs	8 915 817.24	9 129 500.00
Créances	25 719 864.23	49 076 822.31
Créances sur des compagnies d'assurances	5 604 542.00	19 659 971.70
Créances sur des preneurs d'assurances	5 094 355.62	3 313 269.71
Autres créances	15 020 966.61	26 103 580.90
Compte de régularisation actif	20 536 327.30	19 840 918.68
Actifs immobilisés	10 273 000.00	7 971 900.00
	3 748 520 098.79	4 083 966 641.09
Passif		
Dettes	280 650 390.15	330 031 497.51
Prestations de libre passage et rentes	11 992 686.82	9 274 516.81
Dettes envers des compagnies d'assurances	11 929 609.45	49 016 345.78
Autres dettes	27 246 914.20	34 138 376.15
Dépôts des compagnies d'assurances	56 004 720.91	54 071 882.95
Autres dépôts	173 476 458.77	183 530 375.82
Compte de régularisation passif	8 469 707.38	12 112 280.98
Réserve de contributions de l'employeur	4 517 086.22	3 442 604.01
Provisions non techniques	13 573 519.00	14 636 047.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3 695 184 998.56	3 451 900 372.39
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	271 843 839.20
Situation au 1 ^{er} janvier	271 843 839.20	283 834 223.58
Dissolution de l'année	-271 843 839.20	-11 990 384.38
+ Fonds libres / – découvert	-253 875 602.52	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-253 875 602.52	0.00
	3 748 520 098.79	4 083 966 641.09

Comptes annuels

Compte d'exploitation (en CHF)

	2008	2007
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	229 176 419.95	219 449 781.03
+ Prestations d'entrée	270 145 843.19	238 380 029.63
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	499 322 263.14	457 829 810.66
- Prestations réglementaires	-170 585 051.52	-154 637 845.82
- Prestations extraréglementaires	-465 973.45	-242 146.80
- Prestations de sortie	-181 580 883.32	-207 991 265.94
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-352 631 908.29	-362 871 258.56
- Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-244 359 108.38	-186 068 489.10
+ Produits de prestations d'assurance	11 442 244.40	5 285 725.43
- Charges d'assurance	-9 861 275.13	-10 458 292.96
= Résultat net de l'activité d'assurance	-96 087 784.26	-96 282 504.53
+ Résultat net des placements	-425 949 442.93	111 638 664.86
+ Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	1 062 528.00	-2 547 664.00
+ Autres produits	53 044 883.48	32 486 364.96
- Autres charges	-4 619 515.90	-9 592 345.93
- Frais d'administration	-53 170 110.11	-47 692 899.74
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-525 719 441.72	-11 990 384.38
- Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	271 843 839.20	11 990 384.38
= Excédent de charges (-) / de produits (+)	-253 875 602.52	0.00

Comptes annuels

Le bilan et le compte d'exploitation représentés dans le présent rapport reflètent l'ensemble des activités de Retraites Populaires. L'intégralité de l'annexe aux comptes annuels n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

En application des articles 47 et 48 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), des comptes annuels propres à l'activité de la prévoyance professionnelle ont été établis en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26. Ces comptes ne sont pas reproduits dans le présent rapport.

Annexe (extrait)

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26 (point 4.1 de l'annexe)

Les comptes annuels de Retraites Populaires regroupent une activité liée à la prévoyance professionnelle qui est soumise à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) ainsi que d'autres activités qui ne sont pas soumises à la loi précitée.

Prévoyance professionnelle

En application des articles 47 et 48 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les éléments des comptes annuels de Retraites Populaires, relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle, sont identifiés séparément et présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 depuis le 1^{er} janvier 2004.

Les éléments qui ne sont pas attribuables directement à la prévoyance professionnelle sont répartis sur la base des engagements et des actifs propres à chaque activité; les frais d'administration sont répartis selon des critères propres à la gestion. Le bilan et le compte d'exploitation détaillés par activité figurent au point 9 de l'annexe. Des comptes annuels spécifiques à la prévoyance professionnelle sont également établis séparément.

Autres activités

Les éléments des comptes annuels relatifs aux autres activités de Retraites Populaires sont présentés en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26 lorsque leur nature correspond à une définition prévue par la norme, à l'exception des provisions non

techniques. Dans les autres cas et les provisions précitées, le droit commercial et les règlements de Retraites Populaires sont appliqués.

Principes comptables et d'évaluation (point 4.2 de l'annexe)

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Placements

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution. Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Actions et parts de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Comptes annuels

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

	2008	2007
- Immeubles de plus de 10 ans	7,25 %	7,25 %
- Immeubles de 10 ans et moins	6,60 %	6,60 %
- Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %	6,00 %

Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les participations et autres placements stratégiques. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

Créances

Les créances à court terme figurent au bilan pour les sommes effectivement dues à l'institution.

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes (point 4.3 de l'annexe)

Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2008.

L'affectation de certains comptes des rubriques du bilan et du compte d'exploitation a été améliorée. La présentation de l'exercice 2007 a été reclassée en conséquence.

Découvert/Explication des mesures prises (point 9.6 de l'annexe)

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture est inférieur à 100 % (93,13 %). L'institution présente ainsi un découvert de CHF 253'875'602.52.

Le mécanisme prévu à l'article 11 al. 3 de la Loi sur les Retraites Populaires n'a pas d'effet sur les comptes 2008. L'éventuelle mise en œuvre de ce mécanisme fait l'objet d'une analyse conjointe de Retraites Populaires et de l'Etat.

Au vu des articles 11 al. 2 à 4 et 12 lettre g) de la Loi sur les Retraites Populaires, le Conseil d'administration a demandé à l'expert technique de l'institution de se prononcer sur la situation financière.

Les analyses entreprises dans le cadre de ce rapport démontrent à ce jour que :

- La perte de l'exercice provient d'un aspect conjoncturel et non structurel, comme le prouvent les résultats techniques positifs de ces derniers exercices.
- Il n'y a pas de problème de liquidités, compte tenu de la part de celles-ci dans l'allocation de la fortune au 31.12.2008 et de la différence positive entre les encaissements et les dépenses.
- La part prépondérante d'engagements qui ne peuvent être rachetés dans le cadre de l'activité du 3^e pilier amène une certaine sécurité supplémentaire.
- Les provisions techniques sont totalement constituées, conformément au règlement actuariel.

L'expert conclut que malgré un degré de couverture inférieur à 100 % au 31.12.2008, les intérêts des assurés de Retraites Populaires ne paraissent pas menacés à cette date.

Ainsi, le Conseil renonce à proposer des mesures d'assainissement pour l'exercice 2009. Le Conseil continue à suivre attentivement l'évolution de la situation.

Au Conseil d'administration des
Retraites Populaires, Lausanne

Lausanne, le 18 mai 2009

Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de contrôle nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Retraites Populaires comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, dont un extrait est reproduit aux pages 28 à 31.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 253'875'602.52 et un degré de couverture de 93.13%. Les décisions prises sous sa propre responsabilité par le Conseil d'administration, avec le concours de l'expert technique agréé, en relation avec le découvert, sont présentées à l'annexe aux comptes annuels.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, sont conformes à la loi suisse, à la loi sur les Retraites Populaires et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Ernst & Young SA



Florian Magnollay
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé



Retraites Populaires

Siège, Lausanne

Rue Caroline 9 – Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 23 27

www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

Agences:

Lausanne

Rue Caroline 9 – Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 23 29 Fax 021 348 23 27

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51 – Case postale 3326
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21 Fax 021 348 28 29